



Ecole française de BADMINTON 2 ☆
N° associatif : 04512ET0037 dossier ET000000106610
N° d'agrément FFBad : Cent.45.95.011
N° de création d'association : W451001896

L'USM Montargis Badminton vous accueille

Au gymnase du *Château d'eau*

Le lundi de 20h00 à 23h00 (jeux libres)
Le mardi de 20h00 à 23h00 (jeux libres)
Le samedi de 18h à 21h (jeux libres)

Au complexe sportif du *Château blanc* (Villemandeur)

Le mercredi de 20h00 à 22h00 (jeux libres)

Entraînement

JEUNES (moins de 12ans) Le mardi de 18h00 à 20h

JEUNES(de 12 à 16 ans) Le jeudi de 18h00 à 20h

ADULTES Le jeudi de 20h à 22h

Gymnase 1 (entraînement spécifique loisirs)
Gymnase 2 (entraînement spécifique compétiteurs)

Président : Tony GEVEAUX 0684627984
badmontargis@gmail.com



RÈGLEMENT INTERIEUR

1. Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés pour pouvoir jouer au badminton. Seules sont autorisées à ne pas avoir la licence les personnes désireuses d'essayer ce sport, ceci sur trois séances consécutives au maximum. Après quoi, si elles désirent continuer à jouer, elles doivent prendre une licence auprès de la Fédération Française de Badminton et payer l'adhésion au club. Pour les trois séances d'essai, les personnes doivent être assurées personnellement et ne peuvent en aucun cas se retourner contre le club pour quelque raison que ce soit.
2. Les joueurs affiliés auprès de la Fédération Française de badminton dans un autre club peuvent s'entraîner dans le club après s'être acquittés de la cotisation « club ». Le montant de la cotisation est fixé par le comité directeur. Il est de 50 € pour les adultes et de 40 € pour les jeunes. Le Comité Directeur se réserve le droit de refuser des licenciés externes au club ou de leurs limiter les accès à certains créneaux pour des raisons de stratégie et d'organisation du club. Ces restrictions peuvent être fixées en cours d'année et immédiatement applicables.
3. Tous les licenciés doivent fournir un certificat médical attestant l'autorisation de la pratique du Badminton (en compétition ou non).
4. Les joueurs ont quinze jours, au maximum, à compter de leur première séance, pour remettre leur dossier d'inscription complet (feuilles d'inscriptions, chèque, certificat médical). Le montant de l'adhésion est fixé en début de saison par le comité directeur. Le non respect de ce délai sera sanctionné par une exclusion des terrains jusqu'à régularisation de la situation.
5. Les jours et horaires d'entraînement sont affichés chaque saison en fonction des créneaux attribués pour la saison.
6. Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire constatée sera passible d'une sanction financière équivalente au coût du matériel altéré ou détruit.
7. Pour pratiquer le badminton, il est obligatoire de porter des chaussures de sport (pour salle), à l'intérieur du gymnase. L'accès au gymnase est formellement interdit à tous véhicules. Dans tous les cas, les joueurs doivent scrupuleusement se plier au règlement intérieur du gymnase.
8. Les joueurs doivent, dans la mesure du possible, être présents à l'échauffement, au montage et démontage des filets et poteaux. Le montage et le rangement font partie intégrante de l'activité.
9. Les joueurs doivent suivre scrupuleusement les règles de la FFBad au cours des entraînements et des compétitions. Les joueurs auront en toutes circonstances une attitude de fair-play lors des rencontres et entraînements.
10. La section participe aux frais d'inscription et de déplacement des compétitions par équipe et, sous réserve d'un accord préalable du Comité Directeur, aux frais d'inscription des compétitions individuelles (3 compétitions individuelles seulement seront prises en charge par licencié).
11. **La non participation à un tournoi après inscription et sans justification sera passible d'une amende** (Remboursement de l'inscription au tournoi plus amende 20 €).
12. Une participation financière sera demandée pour l'utilisation de volants fournis par le club. Le montant de la participation financière sera fixé par le comité directeur. (Actuellement par boîte : 15 € plume et 8 € plastique)
13. Le présent règlement est modifiable sur décision du comité directeur
14. Les informations concernant la vie du club sont consultables en ligne sur le site :

www.usmmbadminton.org

badmontargis@gmail.com

DEMANDE DE LICENCE 2016/2017

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(a) de club.

RENOUELEMENT LICENCE N° (8 chiffres) NOUVELLE LICENCE
 CLUB **montargis**
 LIGUE **centre** DÉPT. **45**
 CIVILITÉ NOM PRÉNOM
 SEXE : FÉM. MASC. NÉ(E) LE NATIONALITÉ
 ADRESSE
 CODE POSTAL VILLE PAYS
 TÉL. FIXE : + 33 (0) TÉL. MOBILE : + 33 (0)
 E-MAIL

▶ **JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION** ▶▶▶

Téléchargez **ICI** le formulaire unique et obligatoire du certificat médical



LE MAGAZINE OFFICIEL
DE LA FFBAD
À SEULEMENT 2€
POUR 4 NUMÉROS

- OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BaD EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS MA BOÎTE MAIL
 OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BaD UNIQUEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS MA BOÎTE MAIL
 Attention l'adresse mail est obligatoire sinon vous ne recevrez que la version papier par défaut

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,35€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,
 - Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »
 - Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de produits prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JE SOUSSIGNÉ(E) : M. MME Mlle NOM
 AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,
 autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.
 NOM DE L'ENFANT PRÉNOM
 LE / /
 SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Signature du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention :
 "lu, compris et accepté"

DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :
 Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple). Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :
 Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à la FFBaD : cnf@ffbad.org

Loi Informatique et Libertés : Les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la Loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la FFBaD, ses mandataires, réassureurs, et organismes professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction Administrative de la FFBaD.

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

3

Résumé des contrats GENERALI n° AN987.507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site Internet de la FFBaD.

2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD offre l'attention de ses licenciés sur l'imétré que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site Internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,35 € TTC)

(1) pour les athlètes de haut niveau et d'éligibilité : dédit 20.000€, dédit fonctionnel permanent 40.000€

NATURE DE LA GARANTIE	PLAFONDS DE GARANTIE
Débits	10.000 € par pers. (1)
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € par pers. x taux d'invalidité (1)
Frais de traitement (2)	1.500 € par sinistre
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident
Dépassements d'honoraires (2)	Maximum 250 € par sinistre
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier
Optique (2)	350 € par bris
Soins dentaires et prothèses (2)	1.000 € par sinistre
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours
Centre de traumatologie sportive (2)	Maximum 4.500 €

(2) Sous déduction des prestations versées par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, et de la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (2) : 152.500 €
--	--

OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 11,40 € TTC	OPTION B 21,80 € TTC
Débits	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site Internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site Internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 – Société appartenant au Groupe Generali, Immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential 61 rue Talbour – 75436 PARIS Cedex 09.
Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française. La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse : AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné _____, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le _____.

Fait à _____, le _____, SIGNATURE.

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées ne seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à _____, le _____,
Signature du licencié :

INFORMATION SUR LE CONTRAT

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courrage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486
Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site Internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michalet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site Internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :
appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.
Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



GdB

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

ANNEXE 1 - Formulaire 1
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

Le consensus médical insiste sur la nécessité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP, antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire ;
- d'un examen clinique attentif ;
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque et après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club, qui le conservera.

USMM Badminton
Dossier d'inscription
Saison 2016-2017

A remplir lisiblement et à retourner aux responsables de la section accompagné de :

- **Un certificat médical obligatoire de moins de 3 mois** (document officiel joint)
- **Votre cotisation à l'ordre de l' USMM BADMINTON**
- **La fiche de renseignements FFbad du livret du licencié**

Jeunes homme 85 €
Femme 80€

Si vous êtes nés après le 01/01/98

-9 ans 40 €

Adultes homme 95€
Femme 90€

Si vous êtes né avant le 01/01/9

Sexe :

- Féminin
 Masculin

Junior (entre 1998 et 1999)
Cadet (entre 2000 et 2001)
Minime (entre 2002 et 2003)
Benjamin (entre 2004 et 2005)
Poussin (2006 et 2007)
Mini Bad (2008 et apres)

Senior (entre 1977* et 1997*)
Vétéran (avant 1977)

Réduction famille ou couple

Inclus *

Nom : _____ Prénom : _____

* Pour les couples : Nom, Prénom du conjoint _____

* Pour les familles inscrites au club : Nom, Prénom des enfants _____

Désirez-vous faire de la compétition ? Oui Non

Le / /

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, et je m'engage à l'appliquer dans tous les cas

Signature :

Autorisation d'utilisation d'image

J'autorise l'association **USMM section BADMINTON** à utiliser mon image, pour la promotion de l'association et ce sur tous supports.

Signature :



